

**ASSEMBLEE NATIONALE**15 novembre 2005

---

LOI DE FINANCES POUR 2006 - (N° 2540)  
(Deuxième partie)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II - 507

présenté par  
MM. Brard, Sandrier  
et les membres du groupe Communistes et Républicains

-----  
**ARTICLE 58***(Art. 1649-0 A du code général des impôts)*

Supprimer le b du 2 de cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit d'exclure l'impôt de solidarité sur la fortune du champ du droit à restitution.